

CHAMPIONNAT AUTOMOBILE

REGLEMENT 2016

ARTICLE 1 - ORGANISATION :

Le COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LIMOUSIN organise :
Un championnat réservé aux spécialités suivantes :

- PILOTES RALLYES
- NAVIGATEURS RALLYES
- SLALOMS
- COURSES DE CÔTES
- AUTO-CROSS
- SPRINT-CAR
- CAMION-CROSS
- COMBINE ASPHALTE

1.1 Une COUPE récompensera les pilotes ayant accédé aux podiums nationaux divers :

- Championnats de France
- Coupes de France
- Coupes de Marques
- Trophées Nationaux

1.2 Une COUPE du Meilleur Jeune récompensera dans chaque championnat le premier licencié du classement final âgé de moins de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année.

1.3 Un TROPHEE récompensera les Officiels pour leurs participations aux épreuves.

1.4 Un TROPHEE d'HONNEUR pourra être décerné par le Comité Directeur.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS :

2.1 Les différents classements sont exclusivement réservés aux licenciés du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin (les titulaires d'un Titre de Participation en sont exclus).

2.2 Tout licencié qui n'aura pas pris le départ d'au moins 2 épreuves organisées en rallye (et 1 dans les autres disciplines) dans le Comité Régional du Limousin (dans la même discipline que celle où il est classé) n'apparaîtra pas au classement final du Championnat, et ne pourra prétendre à aucun titre ou récompense prévu à l'article 1.

2.3 Tout licencié sanctionné par la FFSA ou le CRSA Limousin pour raison disciplinaire sera exclu des différents classements.

2.4 Pour que le premier d'une discipline soit récompensé, celle-ci doit compter au moins 3 classés licenciés en Limousin et 5 pour que les 2^{ème} et 3^{ème} soient récompensés.

ARTICLE 3 - CHAMPIONNATS PILOTES RALLYES, NAVIGATEURS RALLYES, SLALOMS et COURSES DE CÔTES

3.1 Attribution des points : Le nombre de points attribués dans chaque épreuve sera comptabilisé en appliquant le barème ci-après au classement de chaque épreuve. Les classements seront établis en tenant compte des places réelles de chaque pilote ou copilote.

Classement	Groupe	Classe
1°	10 points	15 points
2°	6 points	12 points
3°	4 points	9 points
4°	3 points	7 points
5°	2 points	5 points
6°	1 point	3 points

Dans les groupes comprenant moins de 5 partants, seuls les points des classes seront attribués, sauf aux Championnats Pilotes et Navigateurs Rallyes si le concurrent est classé dans les 10 premiers du classement général.

3.1.1 : Bonus participatif : tout licencié qui prendra le départ d'une épreuve inscrite à l'un des calendriers des championnats du CRSA Limousin se verra attribuer 5 pts (par participation), et ce, même s'il n'est pas classé, dans la limite du nombre de participations retenues, soit 7 maximum.

3.1.2 : Véhicules autorisés : se référer au règlement de l'année en cours de la Coupe de France de la discipline concernée.

3.1.3 : en cas de présence de pilotes étrangers ou prioritaires FFSA, dans l'une des épreuves retenues, l'attribution des points s'effectuera sans tenir compte de ces derniers.

Ex n°1 : Si au Rallye Vienne et Glane un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 3° de Groupe et 3° de Classe derrière deux concurrents licenciés dans d'autres CRSA que celui du Limousin, il marquera 13 pts (4 au Groupe + 9 à la Classe, le tout avec un coefficient 3) + 5 pts de participation.

Ex n°2 : Si au Rallye de la Guirlande un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 1° de Groupe (avec moins de 5 partants) , 1° de Classe et 1° Scratch, il marquera 25 pts (10 au Groupe + 15 à la Classe, le tout avec un coefficient 1) + 5 pts de participation.

Ex n°3 : Si au Rallye de Sarlat un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 15° Scratch, 2° de Groupe (avec moins de 5 partants) et 1° de Classe, il marquera 15 pts (0 pts au Groupe + 15 à la Classe, le tout avec un coefficient 1) + 5 pts de participation.

3.2 Epreuves retenues et classements:

3.2.1 : Rallyes - Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	ASA	Coeff.
12 mars	Rallye de l'or Pays de Jumilhac	ASA St Martial (1714)	3
8-9-10 avril	Rallye de la Fougère (N)	ASA Circuit de Mérignac (1004)	2
23-24 avril	Rallye de la Guirlande	ASA Augias (1101)	1
28-29 mai	Rallye des Monts de Blond	ASA Terre de St Junien (1721)	3
16-17-18	Rallye du Limousin (CF)	ASA Limousin Automobile Club	5
02-03 juillet	Rallye de St Sornin-Leulac	ASA Mauve (1708)	3
22-23-24 juillet	Rallye du Saintonge (N)	ASA Saintonge (1104)	2
13-14-15 août	Rallye du Foie Gras et de la Truffe (N)	ASA des 4 Couleurs (1015)	2
20-21 août	Rallye des 12 Travaux d'Hercules	ASA Augias (1101)	1
27-28 aout	Rallye 24	ASA Des 4 Couleurs(1015)	1
10-11 septembre	Rallye du Pays de St Yrieix (2° Div.)	ASA St Martial (1714)	4
24-25 septembre	Rallye Vienne et Glane	ASA Terre de St Junien (1721)	3
08-09 octobre	Rallye du Sarladais	ASA des 4 Couleurs (1015)	1
18-19 novembre	Rallye de l'Indre (N)	ASA du Berry (1502)	2
26-27 novembre	Rallye Agora	ASA des 4 Couleurs (1015)	1

3.2.2 : Classement établi sur les 7 meilleurs résultats (au groupe et à la classe) :

L'attribution des points au groupe et à la classe, sera identique, quelle que soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,...).

3.2.3 : COURSES DE COTES - Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	ASA	Coeff
09-10 avril	Course de Côte de Bournezeau	ASA Vallée de la Vie (1209)	1
30 avril-01 mai	Course de Côte de la Membrolle/Choisille	ASA Perche et Val de Loire (1507)	1
21-22 mai	Course de Côte de La Pommeraye (N)	ASA Maine Bretagne (1201)	2
04-05 juin	Course de Côte de Sancerre	ASA du Centre (1503)	1
25-26 juin	Course de Côte de Courpière	ASA Dôme Forez (1603)	1
09-10 juillet	Course de Côte de Marquay	ASA des 4 Couleurs (1015)	1
09-10 juillet	Course de Côte de Durtol-Orcines	ASA Dôme-Forez (1603)	1
22-23-24 juillet	Course de Côte de Dunières (N)	ASA Ondaine (1612)	2
30-31 juillet	Course de Côte de La Tardes	ASA St Martial (1714)	3
05-06-07 aout	Course de Côte du Mont Dore (N)	ASA du Mont Dore (1607)	2
15 août	Course de Côte de St Antonin Noble Val	ASA Ingres (0903)	1
17-18 septembre	Course de Cote de la Courbe	ASA du Vignoble Tarnais (0915)	1

3.2.4 : Classement - établi sur les 7 meilleurs résultats (au groupe et à la classe) :

L'attribution de points au groupe et à la classe, sera identique, quelle que soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,...).

3.2.5 : Slaloms - Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	ASA	Coeff.
19-20 mars	Slalom de Printemps du Boischaud	ASA La Châtre (1505)	1
26-27 mars	Slalom de la Rochelle	ASA Sport Automobile Ocean	1
02-03 avril	Slalom de Limoges La Bastide	ASA Mauve (1708)	3
16-17 avril	Slalom Savi Compétition	ASA du Centre (1503)	1
15 mai	Slalom de Romorantin	ASA Perche Val de Loire (1507)	1
14-15 mai	Slalom d'Aurillac-Pers	ASA Clermont Racing (1613)	1
21-22 mai	Slalom du Saint-Amandois	ASA du Centre (1503)	1
28-29 mai	Slalom de la Vendée	ASA Vallée de la Vie	1
04-05 juin	Slalom de Calignac	ASA Gascogne Agenais (1006)	1
11-12 juin	Slalom de Chalus	ASA Mauve(1708)	3
23-24 juillet	Slalom d'Eté du Boischaud	ASA La Châtre (1505)	1
30-31 juillet	Slalom de la Tour d'Hélène	ASA Richelieu (1112)	1
01-02 octobre	Slalom kartagen-Layrac	ASA Gascogne Agenais	1
11 novembre	Slalom de Bordeaux Mérignac	ASA du Circuit de Mérignac (1004)	1

3.2.6 : Classement - établi sur 7 meilleurs résultats (au groupe et à la classe) :

L'attribution des points sera identique au groupe et à la classe, quelle que soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,...).

ARTICLE 4-CHAMPIONNAT COMBINE-ASPHALTE :

4.1 : Licenciés concernés : Ce Championnat est ouvert à tout licencié étant classé dans au moins deux disciplines asphaltées (Rallye pilote, Rallye copilote, Slalom et Course de Côte) des Championnats du CRSA Limousin.

4.2 : Classement : Le classement se fera en additionnant le meilleur total de points obtenu dans 2 des disciplines concernées des Championnats du CRSA Limousin (disciplines dans lesquelles il est régulièrement autorisé à prendre le départ).

Ex n°1 : le licencié X a obtenu 154 pts au Championnat des Pilotes Rallyes, 53 pts au Championnat Slaloms et 20 pts au Championnat Courses de Côtes : on retiendra ses deux meilleurs totaux soit $154 + 53 = 207$ pts.

Ex n°2 : le licencié Y a obtenu 75 pts au Championnat des Copilotes Rallyes, 25 pts au Championnat Slaloms et 20 pts au Championnat des Courses de Côtes : on retiendra ses deux meilleurs totaux soit $75 + 25 = 100$ pts.

Ex n°3 : le licencié Z a obtenu 158 pts au Championnat Slaloms et 60 pts au Championnat Courses de Côtes : on retiendra donc : $158 + 60 = 218$ pts.

ARTICLE 5 - CHAMPIONNATS AUTO-CROSS, SPRINT-CAR et CAMION-CROSS :

5.1 Les classements sont effectués par l'addition des points obtenus dans chaque discipline à partir des trois bases de calcul suivantes :

- les points obtenus au classement de la Coupe de France* de la discipline.
- les points obtenus à l'épreuve de la même discipline organisée par l'ASA Terre de Saint-Junien, inscrite au calendrier du Comité Régional au 1^{er} Janvier 2016, sans tenir compte d'éventuelles annulations (ne pouvant faire annuler le Championnat) ou d'inscriptions tardives d'épreuves (ne pouvant pas alors compter pour ce Championnat). Ces points sont ceux attribués à partir du classement réel des licenciés du Comité Régional établi pour cette épreuve, auxquels sera appliqué un coefficient de 3. Le barème des points appliqué pour cette épreuve est le même que celui défini pour les épreuves retenues pour la Coupe de France* de la discipline concernée.
- les points obtenus aux épreuves de la même discipline organisées par l'ASA Armagnac-Bigorre (Auto-cross, Sprint Car et Camion-Cross d'Aydie 2016), auxquels sera appliqué un coefficient de 1.5.

5.2 Classement Général Final : pour les licenciés ayant concouru dans plusieurs catégories d'une même discipline, seuls seront retenus, pour le classement général final de la discipline, les points obtenus dans la catégorie où ils auront le total le plus élevé.

5.3 Les points obtenus à l'épreuve de la discipline organisée par l'ASA Terre de Saint-Junien, sont cumulables avec ceux obtenus au classement de la Coupe de France* 2016 de la discipline, dans le cas où les résultats de cette épreuve seraient également pris en compte dans les meilleurs résultats pour le classement de la Coupe de France*

ARTICLE 6 - TROPHEE DES OFFICIELS :

6.1 Il récompense la participation des officiels aux épreuves au cours de l'année. Ce classement est réservé exclusivement aux détenteurs de licences de Commissaire de Route, de Commissaire de Circuit, de Commissaire Chef de Poste Route, de Commissaire Chef de Poste Circuit, de Commissaire Stagiaire, et de Volontaire, à l'exclusion des membres du Comité Directeur du Comité Régional et des Présidents d'ASA.

6.2 Chaque Président d'ASA choisit le licencié de son association, qu'il souhaite voir récompenser, lors de la Remise des Prix du CRSA Limousin.

ARTICLE 7 - TROPHEE D'HONNEUR :

Il récompense un ou des exploits sportifs de l'année sur décision du Comité Directeur, après proposition des ASA et/ou d'un membre du Comité Directeur. Il peut également être attribué dans les mêmes conditions pour honorer une personnalité particulièrement méritante vis-à-vis du Sport Automobile, licenciée ou non.

Pour conserver toute sa valeur, cette distinction doit rester exceptionnelle.

ARTICLE 8 - PRIX :

Les prix distribués lors de la Remise des Prix annuelle sont redéfinis tous les ans par le Comité Directeur.

ARTICLE 9 - CALENDRIER ADMINISTRATIF ET RECOURS EVENTUELS :

9.1 Les classements seront considérés comme définitifs le 5 décembre 2016.

9.2 Le palmarès sera communiqué aux ASA après approbation par le Bureau du Comité Directeur du CRSA Limousin.

9.3 Les récipiendaires non présents à la Remise des Prix (sauf cas de force majeure) perdront le bénéfice de leurs prix.

9.4 Tous les cas non prévus au présent règlement, ainsi que tous les éventuels litiges, seront examinés et jugés par le Bureau du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin.

* Coupes et Championnats confondus pour les 4 Divisions en Auto-Cross, Coupes et Trophées confondus pour les 3 Divisions en Sprint-Car, et les 4 Classes confondues en Camion-Cross.

N.B : les dates des différentes épreuves sont données à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées par les organisateurs. Au cas où une épreuve extérieure au CRSA Limousin se retrouverait après changement de date en concurrence avec une épreuve organisée par une ASA du CRSA Limousin, l'épreuve extérieure au CRSA Limousin ne pourrait plus être retenue dans le Championnat Automobile du Limousin concerné